



MOBILISONS-NOUS POUR UNE TVA À TAUX RÉDUIT POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS !

L'Assemblée Nationale a voté l'augmentation du taux intermédiaire de la TVA auquel sont soumis les transports collectifs. Les titres de transport collectif subissent ainsi une hausse de TVA de 7% à 10% après une précédente de 5,5% à 7% en 2011.

Les écologistes s'opposent vivement à cette mesure qui va à l'encontre du développement des transports alternatifs à l'automobile et d'une mobilité accessible à tous. A l'Assemblée, les député-e-s écologistes ont déposé des amendements visant à appliquer aux transports collectifs une TVA de 5,5%. Ils ont été rejetés.

La mobilisation se poursuit jusqu'au vote définitif du budget. Les associations d'usagers, de nombreuses collectivités, et la plupart des acteurs du transport public se mobilisent aussi contre cette nouvelle hausse de la TVA sur les transports collectifs.

Un impact financier important pour les usagers et les collectivités

La hausse de la TVA sur les tickets et abonnements de transport collectifs (twisto, TER, etc.) **augmentera leur coût de l'ordre de 3%**. Alors que le transport représente **15% du budget des ménages** (deuxième poste de dépenses derrière le logement), une hausse du prix du ticket risque de fragiliser l'accès aux transports collectifs pour les usagers n'ayant pas d'autres moyens de déplacement. À Caen, un habitant sur cinq est abonné au réseau qui compte 88 000 voyages par jour. Si la collectivité décide d'absorber le surcoût pour ne pas augmenter ses tarifs, ce sera **capacité d'investissement** qui sera fortement impactée, donc **l'offre et la qualité des transports** sur le territoire.

Les transports collectifs du quotidien, un service de première nécessité !

Indispensables à la population, et particulièrement à nos concitoyens les plus fragiles, les transports collectifs sont un outil fondamental de la transition vers une mobilité durable. **Ils doivent être considérés comme des services de première nécessité, ce qui leur permettra d'obtenir une TVA réduite à 5,5%**. C'est le cas dans plusieurs pays d'Europe, dont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède...



**RASSEMBLEMENT
ÉCOLOGISTE ET CITOYEN**

www.caen-ecologiste-citoyenne-2014.fr

Hausse de la TVA dans les transports collectifs : les réactions des écologistes

Rudy L'ORPHELIN, tête de liste des écologistes pour les élections municipales 2014 à Caen



"Après un passage de 5,5 à 7% du taux de TVA dans les transports publics décidée en 2011, les parlementaires viennent de voter

une nouvelle augmentation dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances. Le taux de TVA dans les transports publics est ainsi porté à 10%.

Cette décision est inacceptable. Concrètement, si elle devait être absorbée par notre syndicat de transports (Viacités) cette augmentation réduirait notre capacité d'investissement, d'augmentation de l'offre et donc d'amélioration de la qualité des transports sur notre territoire.

Eva SAS, députée écologiste, intervention à l'Assemblée Nationale le 22 octobre



"Monsieur le ministre de l'économie et des finances, la première partie du projet de loi de finances sera votée aujourd'hui. Par ma

voix, les députés écologistes souhaitent vous faire part de leur incompréhension face à l'augmentation de la TVA sur les transports collectifs, que vous avez maintenue dans ce budget pour 2014. Notre priorité commune, c'est d'améliorer et de développer les transports du quotidien. Lors de la campagne présidentielle, mais aussi après l'accident tragique de Brétigny-sur-Orge dans l'Essonne, vous avez maintes fois réaffirmé cet engagement. Or, ce projet

Par ailleurs, une nouvelle augmentation des tarifs constituerait clairement un frein à l'utilisation des transports en commun sur notre territoire et serait un coup dur pour l'ensemble des usagers qui n'ont que cette solution pour se déplacer alors que près d'un habitant sur cinq dispose aujourd'hui d'un abonnement sur notre réseau.

Les transports publics devraient être considérés comme un bien de première nécessité et bénéficier à ce titre d'un taux de TVA réduit à 5,5%. Cette revendication relayée aujourd'hui par le Groupement des Autorités Organisatrices des Transports (GART), les associations d'usagers et certains parlementaires doit être entendue par le Gouvernement."

de loi de finances, en augmentant de 7 à 10 % la TVA sur les transports collectifs, va dans le sens inverse ! C'est là, me semble-t-il, une double erreur : pour le pouvoir d'achat des usagers, d'abord, pour l'investissement dans les réseaux ensuite.

Pour les usagers d'abord : vous le savez, monsieur le ministre, près d'un citoyen sur cinq sera directement pénalisé par cette mesure, parce qu'il emprunte quotidiennement les transports collectifs. Alors que ces usagers sont des personnes à revenus modestes, la RATP ou la SNCF ont déjà annoncé qu'elles allaient répercuter au moins une partie de cette hausse sur le prix des billets.

Hausse de la TVA : coûts et conséquences

> **Augmentation de 3% au 1er janvier des tarifs SNCF (en plus des augmentations annuelles habituelles);**

> **Un quasi doublement de la TVA (de 5,5% à 10%) en deux ans ;**

> **La hausse de la TVA décidée en 2011 a engendré un surcoût pour le secteur des transports publics estimé à 84 millions d'euros ;**

> **Le coût d'un passage de la TVA à 10% : 168 millions d'€, soit un surcoût annuel de 252 millions d'€ en 3 ans sans aucun bénéfice pour les usagers ;**

> **La baisse à 5,5 % du taux de TVA pour les transports du quotidien coûterait à l'Etat 269 millions d'euros. A contrario, l'abandon de l'écotaxe entraîne un manque à gagner de 750 millions d'euros par an !**

Mais cette mesure va aussi nuire à l'entretien des réseaux. Alors que les collectivités locales avaient déjà vu leur facture alourdie de 84 millions d'euros lors de la précédente augmentation de TVA en 2011, cette nouvelle hausse pourrait leur coûter plus de 150 millions d'euros. Comment, dès lors, pourront-elles continuer à investir pour améliorer la sécurité du réseau et développer de nouvelles offres de transport – alors même que leur priorité, et la nôtre, doit être d'offrir à nos concitoyens des alternatives au tout automobile?"